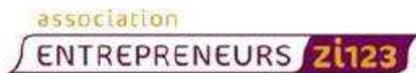


Plan de Déplacements Inter Entreprises

PAYS DE L'AIGLE & DE LA MARCHE



PROGRAMME D' ACTIONS



Mars 2014

EMPREINTE

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	ELEMENTS DE DIAGNOSTIC.....	6
2.1	Habitudes de déplacement	6
2.2	Opportunités de changement.....	7
2.3	Contribution des salariés	7
3	PROGRAMME D' ACTIONS.....	8
3.1	Synthèse du programme d'actions.....	8
3.2	Objectifs de report modal.....	10
3.3	Fiches action	10

L'ensemble des présentations projetées lors des Groupes Projet et Comités de Pilotage du PDIE sont disponibles sur le site de l'Association des Entrepreneurs des ZI n°1, 2 et 3 via le lien suivant :

<http://www.les-meteorites.com/mobilite/plan-de-deplacement-inter-entreprises/324-le-pdie-en-action>

1 INTRODUCTION

Face aux enjeux climatiques, énergétiques et économiques, **la Communauté de Communes (CdC) des Pays de L'Aigle et de La Marche et les entreprises du territoire** se sont engagées depuis 2009 dans une démarche collective de développement durable.



Dans cette dynamique, **le Plan de Déplacements Inter-Entreprises des Zones Industrielles des Pays de L'Aigle et de La Marche** était officiellement lancé en 2012.

Au cours du 2^{ème} semestre de cette année-là, **une opération de mobilisation** aux enjeux des transports et des déplacements a été menée auprès de l'ensemble des entreprises du périmètre retenu. Elle a concerné :

- **Les ZI n°1, 2 et 3**
 - Localisation : L'Aigle – 50 entreprises – 1260 salariés
- **La ZI des Bredollières**
 - Localisation : St Symphorien des Bruyères – 4 entreprises – 250 salariés
- **La ZI de Boisthorel**
 - Localisation : Rai – 2 entreprises – 400 salariés
- **La ZI du Bois au lard**
 - Localisation : St Sulpice sur Risle – 16 entreprises – 200 salariés

En 2013, 18 entreprises, réparties sur 4 Zones Industrielles et regroupant au total près de 1 000 salariés, ont participé à la réalisation du diagnostic et à l'élaboration du plan d'actions du **PDIE des Zones Industrielles des Pays de L'Aigle et de La Marche** :

Entreprises	Nb salariés	Localisation
AXFIL	29	ZI n°1
COFFRET PACK	37	ZI n°2
EMG	21	ZI n°1
ESAT	19	ZI n°1
FAMAR	170	ZI n°1
FRENEHARD & MICHAUX	171	ZI des Bredollières
GARAGE PEUGEOT BAYI	22	ZI Bois au Lard
GOVERNEUR ARCHITECTURES	1	ZI n°1
IMPRIMERIE HERAULT	11	ZI n°1
IMV TECHNOLOGIES	205	ZI n°1
JAMES BURN	37	ZI n°2
LA POSTE	40	ZI n°1
LTI	45	ZI n°1
MEUBLES PASQUIER	8	ZI Bois au Lard
PAQUET-FONTAINE	21	ZI n°1
PELLETIER et JAMINET	15	ZI n°1
SOFICOR - MÄDER	54	ZI n°1
UFCV	2	ZI n°1

Le 3 décembre 2013, le Comité de Pilotage du PDIE validait le programme d'actions conçu dans la concertation avec l'ensemble des acteurs.

Le 20 février 2014, c'était au tour du Conseil Communautaire de la CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche d'approuver le programme d'actions du PDIE permettant ainsi de mettre en œuvre les premières actions de ce projet.

2 ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Au cours du premier semestre 2013, de nombreuses études ont été menées afin de déterminer le diagnostic du Plan de Déplacements Inter-Entreprises des Zones Industrielles des Pays de L'Aigle et de La Marche, notamment :

- L'étude de l'accessibilité des Zones Industrielles ;
- L'analyse territoriale des domiciles des salariés ;
- La diffusion d'une enquête de mobilité auprès des salariés ;
- L'organisation de quatre groupes de réflexion avec des salariés volontaires.

2.1 Habitudes de déplacement

- **Près de 80% des salariés sont des autosolistes habituels** au cours des trajets domicile-travail.
- **3,8% des salariés se rendent au travail à pied** de manière habituelle ou occasionnelle ;
- **5,9% des salariés se rendent au travail à vélo** de manière habituelle ou occasionnelle ;
- **90% des usagers des modes doux** au cours des trajets domicile-travail sont **des usagers occasionnels** ;
- Une forte proportion de salariés ressentent **un sentiment d'insécurité routière pour les modes doux** (marche à pied et vélo).
- **Seuls 0,2% des salariés empruntent** de manière habituelle ou occasionnelle **les transports en commun** dans le cadre des trajets domicile-travail.
- **5,4% des salariés pratiquent le covoiturage** de manière habituelle ou occasionnelle au cours des trajets domicile-travail ;
- **60% de ces covoitureurs** utilisent ce mode de déplacement **de manière habituelle** pour se rendre au travail.
- **Plus d'un tiers des salariés (37%) déjeunent en général sur leur lieu de travail** (parmi les salariés travaillant selon des horaires de journée) ;
- **Plus de la moitié des salariés utilisent en général la voiture au cours de la pause méridienne** (parmi les salariés travaillant selon des horaires de journée).
- **Plus de la moitié des salariés (56,5%) sont amenés à se déplacer au cours de leur activité professionnelle** ;
- La quasi-totalité des entreprises disposent **d'une flotte de véhicules de service (possédée ou louée)**. Pourtant, de nombreux salariés **utilisent le plus souvent leur voiture personnelle** dans le cadre de leurs trajets professionnels.

2.2 Opportunités de changement

Les résultats de l'enquête de mobilité et l'analyse territoriale des domiciles des salariés ont permis d'identifier des opportunités de changement des comportements modaux au cours des trajets domicile-travail :

- Il existe des marges de manœuvre pour le développement du vélo. En effet, **plus de 10% des salariés habitent à moins de 15 minutes de leur lieu de travail** ;
- **Les intentions de report modal vers le vélo** au cours des trajets domicile-travail ont plus particulièrement été identifiées **au sein des ZI n°1 et n°2**.
- **Moins de 5% des salariés travaillant selon des horaires de journée** sont captables par les transports en commun (offres routière et ferroviaire) ;
- Il existe **un potentiel important de salariés, travaillant au sein des ZI n°1 et des Bredollières**, intéressés par une offre de transports en commun adaptée.
- Il existe des **marges de manœuvre importantes pour le développement du covoiturage**, plus particulièrement auprès des salariés **travaillant selon des horaires décalés** ;
- **Plus de 40% des salariés sont des covoitureurs potentiels via les aires de covoiturage existantes** : le temps de trajet domicile-travail de ces salariés n'est pas augmenté de plus de 5 minutes en passant par l'aire de covoiturage la plus proche du domicile.

2.3 Contribution des salariés

Parmi l'ensemble des propositions évoquées **au cours des groupes de réflexion organisés en juin 2013**, les mesures suivantes ont été fortement plébiscitées par les salariés :

- Aménager un réseau de bandes/pistes cyclables sur le territoire ;
- Créer un Restaurant Inter-Entreprises ;
- Favoriser la mise en relation des salariés pour la pratique du covoiturage ;
- Organiser des ateliers de sensibilisation et d'information auprès des salariés pour les accompagner dans le changement ;
- Mettre en service une offre de transports en commun urbains sur le territoire ;
- Créer une offre de location de vélos à destination des salariés ou un système de vélos en libre service ;
- Mettre en place au sein des entreprises le télétravail.

3 PROGRAMME D' ACTIONS

3.1 Synthèse du programme d'actions

N°	FICHE ACTION	THEMATIQUES ABORDEES		PROGRAMMATION	DEGRE DE PRIORITE Groupe Projet
1	Mettre en place le Comité de Suivi du PDIE	Coordination		récurrente (dès 2014)	Action prioritaire
2	Engager la collectivité dans l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables sur son territoire	Vélo		2014-2015	Action prioritaire
3	Développer une offre de portage de repas pour les entreprises localisées au sein des ZI	Déjeuner	Risque routier	2014-2015	Action prioritaire
4	Aménager un nouveau plan de circulation de la ZI n°1 en intégrant la création de liaisons douces	Vélo	Risque routier	2013-2015	Action prioritaire
5	Aménager une liaison douce sur la RD918 reliant les secteurs Est et Ouest de la ZI n°1	Vélo	Risque routier	2014	Action prioritaire
6	Favoriser l'usage du vélo (classique, à Assistance Electrique (VAE)...) pour les salariés des ZI (prêt, achat, financement, partenariat...)	Vélo		2015-2020	Action prioritaire
7	Réaliser des aménagements de voirie réduisant le risque routier sur la RD926B et incluant la création d'une liaison douce (depuis le giratoire des Anglures jusqu'au Garage Peugeot Bay)	Risque routier	Vélo	2014-2017	Action prioritaire
8	Développer une offre de transports en commun adaptée aux salariés des ZI n°1 et des Bredollières (avec le CG de l'Orne)	TC		2014-2020	Action prioritaire
9	Mettre en place une offre de restauration (inter entreprises) pour les salariés de la ZI n°1	Déjeuner	Risque routier	2016-2020	Action prioritaire
10	Sensibiliser les salariés au risque routier (respect des vitesses, écoconduite, voiture tonneau...)	Risque routier		récurrente (dès 2014)	Action prioritaire

N°	FICHE ACTION	THEMATIQUES ABORDEES			PROGRAMMATION	DEGRE DE PRIORITE Groupe Projet
11	Réaliser des aménagements de voirie réduisant le risque routier à l'intersection de la RD12 et de la RD292 (ZI des Bredollières)	Risque routier			2016-2017	Action prioritaire
12	Sensibiliser les salariés à la pratique du covoiturage (UFCV)	Covoiturage	Information et sensibilisation		récurrente (dès 2013)	Action prioritaire
13	Inciter au sein des entreprises à la pratique du covoiturage	Covoiturage	Information et sensibilisation		récurrente (dès 2014)	Action prioritaire
14	Réviser au sein des entreprises les règles d'usage de la pause méridienne	Déjeuner	Risque routier		récurrente (dès 2014)	
15	Aménager des équipements de stationnement "vélo" adaptés et sécurisés sur le lieu de travail	Vélo			récurrente (dès 2014)	Action prioritaire
16	Offrir aux salariés des zones industrielles des kits "Sécurité Vélo"	Vélo	Risque routier		récurrente (dès 2015)	
17	Organiser des formations de conduite à vélo à destination des salariés des ZI	Vélo	Risque routier		récurrente (dès 2015)	
18	Organiser des actions "PDIE" au cours des deux événements nationaux traitant des mobilités durables (fête du vélo et semaine européenne de la mobilité)	Information et sensibilisation			récurrente (dès 2014)	Action prioritaire
19	Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation auprès des salariés pour les accompagner dans le changement	Information et sensibilisation			récurrente (dès 2015)	
20	Informier régulièrement les salariés de l'offre de transport sur le territoire et de la mise en place des actions du PDIE	Information et sensibilisation			récurrente (dès 2014)	
21	Intégrer des offres de service "Mobilité" (centrale de mobilité, conciergerie...) dans le projet de création de la Maison des services de la ZI n°1	Information et sensibilisation	Risque routier		étude (dès 2014)	

3.2 Objectifs de report modal

Les objectifs de report modal du Plan de Déplacements Inter-Entreprises des Zones Industrielles des Pays de L'Aigle et de La Marche ont été déterminés à partir des résultats de l'enquête de mobilité diffusée aux salariés et tiennent compte :

- Des spécificités des Zones Industrielles intégrées au projet ;
- Du programme d'actions validé en Comité de Pilotage.

Les objectifs de report modal du PDIE des Zones Industrielles des Pays de L'Aigle et de La Marche **définis pour 2017** sont les suivants :



Objectifs de report modal

2017

**Réduire de plus de 15% le nombre
d'autosolistes habituels**

➡ **10% de covoitureurs réguliers**

➡ **4% de cyclistes réguliers**

➡ **2% d'usagers réguliers des TC**

3.3 Fiches action

Les 21 actions du PDIE des Zones Industrielles des Pays de L'Aigle et de La Marche sont détaillées ci-après.

**ACTION
PRIORITAIRE
GP**

Action n°1	Mettre en place le Comité de Suivi (COSU) du PDIE				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de nombreuses réunions au cours des phases de diagnostic et d'élaboration du plan d'actions de Plan de Déplacements Inter Entreprises des Zones Industrielles de la CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche : <ul style="list-style-type: none"> ○ 5 réunions du Groupe Projet ○ 4 réunions du Comité de Pilotage 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Asso ZI123 • Entreprises • CIAS • UFCV • Pays d'Ouche • Conseil Général de l'Orne • Région Basse-Normandie • ADEME Basse-Normandie • CARSAT Normandie 			<p><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <p style="text-align: center;">/</p>		
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des Comités de Suivi (COSU) pour suivre la mise en œuvre du PDIE et corriger / modifier / adapter le plan d'actions si besoin • Constitution du Comité de Suivi du PDIE • Définition des modalités d'organisation de ce comité de suivi (fréquence, gestion...) : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 COSU chaque trimestre jusqu'en 2015 ○ 1 COSU chaque semestre à partir de 2015 					
<p><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p style="text-align: center;">Récurrente (dès 2014)</p>			<p><u>Coût</u></p> <p style="text-align: center;">/</p>		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptes-rendus des Comités de Suivi du PDIE 					

Action n°2	Engager la collectivité dans l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables sur son territoire				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Présence limitée d'aménagements cyclables sur le territoire (Avenue du Perche et Boulevard du Maréchal Leclerc) • Existence d'un Schéma d'Aménagement du centre-ville de L'Aigle (cohabitation piétons/voitures) • Réalisation entre 2010 et 2012 d'une étude de faisabilité pour l'ouverture d'un chemin touristique le long de la Risle, de type véloroute - voie verte • Existence d'un dispositif de subventions pour le développement de Schémas Directeurs Vélo (Charte « Vélo-Région » de la Région Basse-Normandie) • Nécessité d'engager une réflexion sur la mise en place d'un Schéma Directeur Vélos sur le territoire de la CdC pour l'attribution de subventions dans le cadre de la Charte Vélo-Région (condition sine qua non pour la Région Basse-Normandie) • <i>MESURE PLEBISCITEE PAR LES SALARIES DES ZI (enquête de mobilité et groupes de réflexion)</i> 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u> <ul style="list-style-type: none"> • Bureaux d'études • Communes • Pays d'Ouche 			<u>Partenaire(s) financier(s)</u> <ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Aide à l'ingénierie) 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un cahier des charges et lancement d'une consultation : <ul style="list-style-type: none"> ◦ « Accompagnement/Assistance pour l'élaboration d'un schéma d'aménagements Vélo » • Choix du prestataire et démarrage de la mission 					
<i>Le franchissement de la Rocade Sud et l'Avenue du Perche seront des points particuliers à traiter au cours de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables</i>					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u> 2014 - 2015			<u>Coût</u> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 25 à 30 000 € (subvention régionale exclue) 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Nom du(des) bureau(x) d'études accompagnant la collectivité • Comptes-rendus des réunions de travail et de validation des étapes de la mission 					

Action n°2	Informations/Données supplémentaires
-------------------	---



AIDE À L'INGÉNIERIE

La Région est consciente des freins que peuvent rencontrer certaines collectivités locales ou établissements publics, en termes de budget et d'ingénierie, pour accompagner une nouvelle organisation des déplacements sur leur territoire. Celles qui désirent néanmoins mener de tels projets peuvent bénéficier de crédits régionaux pour réaliser des études. Ces **études préalables** doivent avoir pour objectifs d'éclairer le contexte cyclable local et de prendre position sur les investissements futurs.

Les étapes à respecter pour bénéficier d'une aide à l'ingénierie :

- Réalisation d'une Étude préalable en conformité avec les critères d'éligibilité de la " politique vélo " sur la base d'un cahier des charges ?
- Demande de subvention à adresser à la Région Basse-Normandie
- Validation, par la Région, du cahier des charges au regard des critères listés dans la charte
- Détermination de la subvention, la Région pouvant intervenir jusqu'à un maximum de 50 % du montant TTC.
- Subvention versée après réalisation de la prestation.

Action n°3	Développer une offre de portage de repas pour les entreprises localisées au sein des ZI				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Plus de la moitié des salariés des travaillant selon des horaires de journée utilisent en général la voiture au cours de la pause méridienne 45% des salariés des ZI travaillant selon des horaires de journée considèrent que l'existence d'une offre de restauration à proximité du lieu de travail est la proposition la plus pertinente pour réduire leurs déplacements 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Entreprises Restaurateurs locaux CARSAT Normandie 			<ul style="list-style-type: none"> CARSAT Normandie 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Identification de l'ensemble des solutions de portage de repas pour les salariés des entreprises de la ZI des Bredollières : <ul style="list-style-type: none"> Restaurateurs locaux ... Organisation d'une réunion d'échange entre l'ensemble des parties prenantes pour valider la solution de portage de repas la plus pertinente Mise en service de l'offre de portage de repas retenue 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
2014 - 2015			/		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Date de mise en service de l'offre de portage de repas retenue Nb repas servis via le service de portage retenu / mois 					

Action n°4	Aménager un nouveau plan de circulation de la ZI n°1 en intégrant la création de liaisons douces				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'aménagements cyclables • Hétérogénéité des aménagements piétonniers • Non-respect de certaines règles de circulation (sens de circulation et vitesses de circulation) • Installation de La Poste au sein du secteur Est de la ZI n°1 (fin 2013/début2014) • Lancement d'une réflexion dès 2013 au sein de la CdC des Pays de L'Aigle et de La marche portant sur l'aménagement de liaisons douces au sein de la ZI n°1 • 6,0% des salariés de la ZI n°1 se rendent au travail à vélo de manière habituelle ou occasionnelle • 11,1% des salariés de la ZI n°1 habitent entre 5 et 15 minutes à vélos de leur zone d'emploi 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Asso ZI123 • Entreprises dont La Poste 			<ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Infrastructures) 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de réunions de travail collectives avec les parties prenantes du projet de modification du plan de circulation de la ZI n°1 (contributions et consensus) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sens de circulation, aménagements piétonniers et cyclables, limitation de vitesse, signalétique... • Etude de faisabilité des nouveaux aménagements sur la ZI n°1 • Réalisation des aménagements retenus pour le nouveau plan de circulation de la ZI n°1 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
2013 - 2015			<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : A déterminer (coût élevé) 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes-rendus des réunions de travail collectives • Date de mise en service du nouveau plan de circulation de la ZI n°1 					

Action n°4	Informations/Données supplémentaires
-------------------	---



INFRASTRUCTURES

La Région peut intervenir dans le financement d'aménagements cyclables ou dans leur amélioration à hauteur de 30 % du budget prévisionnel H.T. Le plafond est fixé à 50 000 € HT.

La volonté régionale est de soutenir le développement d'un réseau de circulation adapté aux vélos, continu et cohérent à l'échelle régionale. La Région Basse-Normandie ne financera pas de travaux sans qu'une **logique intermodale** ne soit intégrée aux itinéraires. L'objectif est de réaliser des aménagements adaptés aux cyclistes et de les mailler aux pôles intermodaux que sont les arrêts ferroviaires (sites éligibles en Annexe 3) et les terminus tramway du réseau Twisto (Ils Jean Vilar / Caen Campus 2 pour la ligne A, Caen Grâce de Dieu / Hérouville Saint-Clair pour la ligne B), en créant, si nécessaire, de nouvelles sections d'itinéraires. Ces aménagements devront desservir directement un pôle éligible ou se connecter au réseau cyclable desservant ces pôles dans un rayon de 5 km. Une bonne lisibilité et une continuité du réseau sont des gages à l'utilisation de ces voies et un pendant à la sécurité des usagers.

Les principales opérations soutenues :

- Aménagements dédiés aux cycles (bandes et pistes cyclables, voie mixte)
- Traitement des intersections
- Points à franchir (adaptation des ouvrages de types passages supérieurs et inférieurs)
- Signalisation et signalétique de rabattement (jalonnement du réseau, signalisation des voies, et éclairage).

Ces aménagements doivent répondre aux exigences formulées par le CERTU¹¹, et le Code de la Route.

Tous ces aspects sont abordés en détail, avec une vision scientifique et réglementaire, dans des ouvrages édités par des organismes publics¹¹. Une référence à ces publications est obligatoire pour considérer, le plus justement possible, la problématique vélo et monter un dossier cohérent.

**ACTION
PRIORITAIRE
GP**

Action n°5	Aménager une liaison douce sur la RD918 reliant les secteurs Est et Ouest de la ZI n°1				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de flux de véhicules importants sur la RD918 (près de 5 000 véhicules.jour) • Non-respect des limitations de vitesse sur la RD918 aux abords et au sein de la ZI n°1 • Absence d'aménagements de voirie dédiés aux usagers des modes doux assurant la liaison entre les secteurs Ouest et Est de la ZI n°1 • Aménagement à court terme d'un giratoire sur la RD918 dans le cadre de l'extension de la ZI n°1 • Existence d'un restaurant d'entreprise au sein de FAMAR (secteur Ouest) qui pourrait prochainement être utilisé par les usagers de l'ESAT – Ateliers de la Frémondrière (secteur Est) 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général de l'Orne • Bureaux d'études • ESAT 			<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général de l'Orne • CARSAT Normandie 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Sollicitation du Conseil Général de l'Orne au sujet de la faisabilité d'une traversée douce sur une voie départementale. Monsieur BAUXDE, du Service Voirie de la CdC, a sollicité le CG 61 à ce sujet en octobre 2013. La réponse du CG était la suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ « pas de passage piétons marqué au sol par une peinture, indication de traversée piétonne par des balises de couleur avec symbole et indication par signalisation verticale type A13a » • Etude de faisabilité des aménagements sur la RD918 • Réalisation des aménagements retenus pour relier les secteurs Est et Ouest de la ZI n°1 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
2014			<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : A déterminer 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Date des travaux d'aménagement de la liaison douce sur la RD918 					

Action n°5	Informations/Données supplémentaires
-------------------	---



Action n°6	Favoriser l'usage du vélo (classique, à Assistance Electrique (VAE)...) pour les salariés des ZI (prêt, achat, financement, partenariat...)				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une offre de location de scooter (1€/jour) ou de voiture (3€/jour) gérée par le CIAS des Pays de L'Aigle et de La Marche • Existence d'un dispositif de subventions pour la Constitution de parcs à vélos à la location ou au prêt longue ou courte durée (Charte « Vélo-Région » de la Région Basse-Normandie) • Existence d'un relief prononcé sur le territoire de la CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche • 5,9% des salariés des ZI se rendent au travail à vélo de manière habituelle ou occasionnelle • Plus de 10% des salariés des ZI habitent entre 5 et 15 minutes à vélos de leur zone d'emploi • <i>MESURE PLEBISCITEE PAR LES SALARIES DES ZI (enquête de mobilité et groupes de réflexion)</i> 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Asso ZI123 • CIAS • Equipementiers 			<ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Matériel) • Entreprises • Assurances/Banques 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une (ou plusieurs) réunion(s) de travail/d'échange pour déterminer et valider un ou plusieurs systèmes favorisant l'usage du vélo pour les salariés des ZI : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prêt, location, aide à l'achat, financement, partenariats... • Recherche d'équipementiers « vélos » locaux ou régionaux • Formalisation d'une demande de subvention auprès de la Région Basse-Normandie dans le cas où le dispositif retenu porterait sur de la location ou du prêt de vélos • Mise en service du(des) dispositif(s) favorisant l'usage du vélo <p><i>Des collectivités bas-normandes ont mis en place ces types de dispositifs : Coutances, Vire, Caen et Bayeux</i></p>					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
2015 - 2020			<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vélo à Assistance Electrique : 1 200 à 1 500 € HT l'unité • Fonctionnement (si location ou prêt) : <ul style="list-style-type: none"> ○ A déterminer 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Selon le(s) système(s) retenu(s) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nb vélos en prêt ou à la location ○ Nb salariés bénéficiant du(des) dispositif(s) mis en place ○ Nb salariés ayant disposé d'une aide à l'achat d'un vélo 					

Action n°6	Informations/Données supplémentaires
-------------------	---

MATÉRIEL

Pour permettre le développement de l'offre et de l'usage du vélo, les aménagements cyclables sont nécessaires mais ne constituent pas, pour un grand nombre d'usagers potentiels, le facteur déterminant à l'utilisation des vélos comme moyen de locomotion faute de disposer de ce type de matériel.

La Région souhaite favoriser la constitution de parcs de vélos à la location ou au prêt (longue ou courte durée). Elle s'engage à intervenir à hauteur de 50 % dans l'achat du parc estimé au vu du potentiel cyclable sur le territoire avec un plafond déterminé à 10 000 €, pour l'achat d'un parc à vélos.

Les vélos achetés par les porteurs de projet devront porter le visuel régional pour pouvoir être cofinancés. Le marquage des vélos peut être prévu.

Pour favoriser et faciliter la location ou le prêt des vélos, la Région peut couvrir, à hauteur de 50 %, les frais d'acquisition de matériels pour vélo:

Ce matériel auxiliaire est de deux ordres :

- " Outils " liés à la réparation ou à l'entretien du cycle (outillage, pièces détachées,...)
- " Accessoires " liés à la sécurité du cycliste et du cycle (casques, gilets réfléchissants, antivols...).

Action n°7	Réaliser des aménagements de voirie réduisant le risque routier sur la RD926B et incluant la création d'une liaison douce (depuis le giratoire des Anglures jusqu'au Garage Peugeot Bayi)				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Flux de véhicules importants au sein de la ZI du Bois au Lard (RD926B) • Non-respect des limitations de vitesse (observations de terrain) sur la RD926B traversant la ZI du Bois au Lard • Recensement d'accidents corporels au cours de ces 5 dernières années au sein ou aux abords de la ZI du Bois au Lard • Absence d'aménagements cyclables depuis le giratoire des Anglures jusqu'au garage Peugeot Bayi • Existence d'un dispositif de subventions pour le développement d'infrastructures cyclables (Charte « Vélo-Région » de la Région Basse-Normandie) • Près de 30% des salariés de la ZI du Bois au Lard considèrent que les conditions de circulation des modes doux pour accéder à leur zone d'emploi posent des problèmes de sécurité • 9,1% des salariés de la ZI du Bois au Lard se rendent au travail à vélo de manière habituelle ou occasionnelle • 16,7% des salariés de la ZI du Bois au Lard habitent entre 5 et 15 minutes à vélos de leur zone d'emploi • <i>MESURE PLEBISCITEE PAR LES SALARIES DES ZI (enquête de mobilité et groupes de réflexion)</i> 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général de l'Orne • Bureaux d'études • Entreprises de la ZI du Bois au Lard 			<p><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général de l'Orne • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Infrastructures) 		
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de réunions de travail/d'échange pour aborder la réduction du risque routier et l'amélioration des conditions de déplacement à vélo (et à pied) sur la RD926B : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Signalétique, aménagements de voirie... • Etude de faisabilité des aménagements envisagés • Réalisation des aménagements retenus pour réduire le risque routier et créer une liaison douce sur la RD926B 					
<p><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p>2014 - 2017</p>			<p><u>Coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement : A déterminer (coût élevé) 		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptes-rendus des réunions avec les parties prenantes de l'action (partenaires techniques...) • Date des travaux des aménagements de voirie retenus 					

Action n°7	Informations/Données supplémentaires
------------	--------------------------------------



INFRASTRUCTURES

La Région peut intervenir dans le financement d'aménagements cyclables ou dans leur amélioration à hauteur de 30 % du budget prévisionnel H.T. Le plafond est fixé à 50 000 € HT.

La volonté régionale est de soutenir le développement d'un réseau de circulation adapté aux vélos, continu et cohérent à l'échelle régionale. La Région Basse-Normandie ne financera pas de travaux sans qu'une **logique intermodale** ne soit intégrée aux itinéraires. L'objectif est de réaliser des aménagements adaptés aux cyclistes et de les mailler aux pôles intermodaux que sont les arrêts ferroviaires (sites éligibles en Annexe 3) et les terminus tramway du réseau Twisto (Ils Jean Vilar / Caen Campus 2 pour la ligne A, Caen Grâce de Dieu / Hérouville Saint-Clair pour la ligne B), en créant, si nécessaire, de nouvelles sections d'itinéraires. Ces aménagements devront desservir directement un pôle éligible ou se connecter au réseau cyclable desservant ces pôles dans un rayon de 5 km. Une bonne lisibilité et une continuité du réseau sont des gages à l'utilisation de ces voies et un pendant à la sécurité des usagers.

Les principales opérations soutenues :

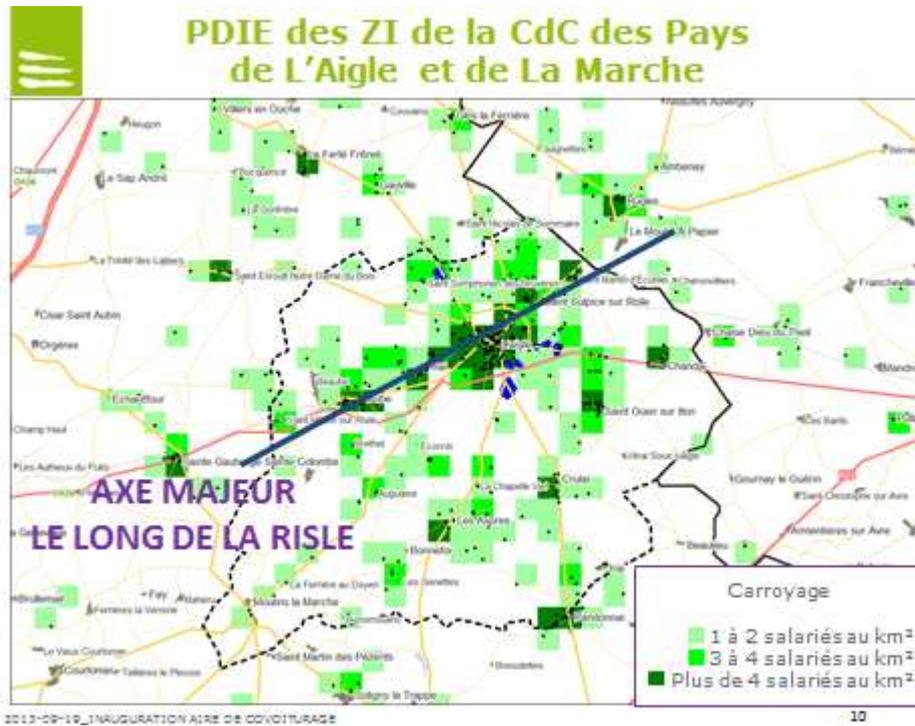
- Aménagements dédiés aux cycles (bandes et pistes cyclables, voie mixte)
- Traitement des intersections
- Points à franchir (adaptation des ouvrages de types passages supérieurs et inférieurs)
- Signalisation et signalétique de rabattement (jalonnement du réseau, signalisation des voies, et éclairage).

Ces aménagements doivent répondre aux exigences formulées par le CERTU¹⁹, et le Code de la Route.

Tous ces aspects sont abordés en détail, avec une vision scientifique et réglementaire, dans des ouvrages édités par des organismes publics²¹. Une référence à ces publications est obligatoire pour considérer, le plus justement possible, la problématique vélo et monter un dossier cohérent.

Action n°8	Développer une offre de transports en commun adaptée aux salariés des ZI n°1 et des Bredollières (avec le CG de l'Orne)				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre de transports en commun (ferroviaire et routière) inadaptée pour les salariés des ZI • Moins de 5% des salariés travaillant selon des horaires de journée sont captables par les transports en commun • Seuls 0,2% des salariés empruntent de manière habituelle ou occasionnelle les transports en commun • Existence d'un potentiel important de salariés intéressés par une offre de transports en commun adaptée pour les ZI n°1 et des Bredollières • Refonte du réseau CapOrne du Conseil Général à horizon septembre 2014 • Existence d'un axe fort le long de la Risle (densité importante des domiciles des salariés de Saint Hilaire sur Risle à Saint Martin d'Ecublei) • <i>MESURE PLEBISCITEE PAR LES SALARIES DES ZI (enquête de mobilité et groupes de réflexion)</i> 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général de l'Orne • Ville de L'Aigle • Asso ZI123 • Opérateurs de transport 			<p><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général de l'Orne 		
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmission des données récoltées au cours diagnostic du PDIE au CG de l'Orne (domiciliation des salariés...) • Organisation de réunions de travail / réflexion avec l'ensemble des partenaires de l'action (adaptation de l'offre actuelle, nouveau service de transports collectifs...) • Définition d'une offre de transports en commun adaptée à un public de salariés (matériel roulant, opérateur de transport, horaires, tracé, financement...) • Mise en service de l'offre de transports en commun adaptée à un public « salariés » 					
<p><u>Délais de réalisation/mise en place</u> 2014 - 2020</p>			<p><u>Coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement : A déterminer (coût élevé) • Fonctionnement : A déterminer (coût élevé) 		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de mise en service de l'offre de transports en commun adaptée à un public « salariés » • Nb usagers de l'offre de transports en commun adaptée à un public « salariés » 					

Action n°8	Informations/Données supplémentaires
------------	--------------------------------------



Action n°9	Mettre en place une offre de restauration (inter-entreprises) pour les salariés de la ZI n°1				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un seul et unique restaurant d'entreprise au sein de de la ZI n°1 (FAMAR - secteur Ouest) • Près de 50% des salariés de la ZI n°1 travaillant selon des horaires de journée utilisent en général la voiture au cours de la pause méridienne • Près de 45% des salariés de la ZI n°1 travaillant selon des horaires de journée considèrent que l'existence d'une offre de restauration à proximité du lieu de travail est la proposition la plus pertinente pour réduire leurs déplacements • Réalisation récente d'une étude de faisabilité portant sur la mise en service d'un Restaurant Inter-Entreprises (RIE) et d'une Maison des Services au sein de la ZI n°1 • Extension de la ZI n°1 à partir de 2014 • <i>MESURE PLEBISCITEE PAR LES SALARIES DES ZI (enquête de mobilité et groupes de réflexion)</i> 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • CARSAT Normandie • Asso ZI123 • Entreprises 			<ul style="list-style-type: none"> • CARSAT Normandie 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de réunions de travail/d'échange avec les parties prenantes de l'action pour aborder la mise en place d'une offre de restauration collective pour les salariés de la ZI n°1 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en compte des offres de restauration actuelles sur la ZI n°1 ○ Relance de la réflexion sur la mise en place d'un RIE au sein de la ZI n°1 ○ ... • Etude de faisabilité et mise en place de la solution retenue pour offrir aux salariés de la ZI n°1 une offre de restauration permettant ainsi de réduire l'usage de la voiture au cours de la pause méridienne 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
<p align="center">2016 - 2020</p> <p align="center"><i>Selon les résultats de l'action n°3 du PDIE (développement d'une offre de portage de repas)</i></p>			<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : A déterminer (coût élevé) • Fonctionnement : A déterminer (coût élevé) 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Date de mise en service d'une offre de restauration pour les salariés de la ZI n°1 					

Action n°10	Sensibiliser les salariés au risque routier (respect des vitesses, écoconduite, voiture tonneau...)				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des limitations de vitesse (observations de terrain) au niveau des voies d'accès aux ZI : <ul style="list-style-type: none"> ○ RD918 et RD930 (ZI n°1) ○ RD926B (ZI du Bois au Lard) ○ RD12 (ZI des Bredollières) • Recensement d'accidents corporels au cours de ces 5 dernières années au sein ou aux abords de certaines ZI • Plus de 40% des salariés des ZI considèrent que les conditions de circulation des modes doux pour accéder à leur zone d'emploi posent des problèmes de sécurité • 97,3% des salariés des ZI se rendent habituellement au travail en voiture 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'aigle et de La Marche 					
<p style="text-align: center;"><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • AssoZI123 • Organismes de formation / Association PSRE • Ville de L'Aigle / Gendarmerie • DDT (Direction Départementale des Territoires) • DDSPP (Direction Départementale de la Sécurité Publique) • CARSAT Normandie • Conseil Général de l'Orne 			<p style="text-align: center;"><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • CARSAT Normandie • Ville de L'Aigle 		
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche des prestataires / organismes de formation en sécurité routière • Organisation d'opérations de sensibilisation au risque routier tout au long de l'année : <ul style="list-style-type: none"> ○ Campagnes de contrôle de vitesse (radars pédagogiques) ○ Stage d'écoconduite à destination des salariés ○ Expérience en voiture tonneau ou simulateur de retournement ○ Diagnostic Flash / Evaluation du risque routier... <p><i>Pour information, les gains d'énergie issus des formations d'écoconduite sont éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE)</i></p>					
<p style="text-align: center;"><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p style="text-align: center;">Récurrente (dès 2014)</p>			<p style="text-align: center;"><u>Coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Stage d'écoconduite : 300 € HT / personne 		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de réalisation des opérations organisées • Nb salariés / opération • Rapports des contrôles de vitesse 					

**ACTION
PRIORITAIRE
GP**

Action n°11	Réaliser des aménagements de voirie réduisant le risque routier à l'intersection de la RD12 et de la RD292 (ZI des Bredollières)				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Flux de véhicules importants aux abords de la ZI des Bredollières (RD12) • Non-respect des limitations de vitesse (observations de terrain) sur la RD12 aux abords de la ZI des Bredollières • Recensement d'accidents corporels au cours de ces 5 dernières années aux abords de la ZI des Bredollières • Absence de panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h aux abords de l'intersection entre la RD12 et la RD292 dans le sens L'Aigle vers La Ferté-Fresnel • Absence de signalisation de traversée piétonne au niveau de l'intersection entre la RD12 et la RD292 (passages piétons, indications lumineuses...) • Plus de 40% des salariés de la ZI des Bredollières considèrent que les conditions de circulation des modes doux pour accéder à leur zone d'emploi posent des problèmes de sécurité 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général de l'Orne 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche • Bureaux d'études • Entreprises de la ZI des Bredollières 			<ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de réunions de travail/d'échange pour aborder la réduction du risque routier à l'intersection de la RD12 et de la RD292 : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Signalétique, aménagements de voirie... • Etude de faisabilité des aménagements envisagés • Réalisation des aménagements retenus pour réduire le risque routier à l'intersection de la RD12 et de la RD292 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u> 2016 - 2017			<u>Coût</u> • Investissement : A déterminer (coût élevé)		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes-rendus des réunions avec les parties prenantes de l'action (partenaires techniques...) • Date des travaux des aménagements de voirie retenus 					

Action n°11	Informations/Données supplémentaires
--------------------	---



Action n°12		Sensibiliser les salariés à la pratique du covoiturage			
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une association soutenue par la Région Basse-Normandie, l'UFCV, assurant l'animation du covoiturage sur les Pays d'Ouche et du Perche Ornais Existence de 2 sites Internet de covoiturage (Région Basse-Normandie et Conseil Général de l'Orne) favorisant la mise en relation des personnes Existence d'un réseau d'aires de covoiturage sur le territoire du Pays d'Ouche 5,4% des salariés pratiquent le covoiturage de manière habituelle ou occasionnelle au cours des trajets domicile-travail Plus de 40% des salariés des ZI sont des covoitureurs potentiels via les aires de covoiturage Existence de fortes marges de manœuvre pour la pratique du covoiturage notamment pour les salariés travaillant selon des horaires décalés MESURE PLEBISCITEE PAR LES SALARIES DES ZI (enquête de mobilité et groupes de réflexion) 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> UFCV 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Région Basse-Normandie Conseil Général de l'Orne Entreprises AssoZI123 CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche Pays d'Ouche 			<ul style="list-style-type: none"> Région Basse-Normandie ADEME Basse-Normandie FEDER 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et prise de rendez-vous avec les responsables des entreprises Signature d'une convention de partenariat Définition des types d'actions à mettre en place auprès des salariés et de la fréquence des interventions 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
<p>Récurrente (dès 2013)</p>			<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement : action soutenue par les pouvoirs publics 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Nb entreprises signataires de la convention Nb salariés inscrits sur le(s) site(s) Internet 					

Action n°12	Informations/Données supplémentaires
--------------------	---

L'UFCV ORNE ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES DES PAYS DE L'AIGLE ET DE LA MARCHE
 dans la sensibilisation et le développement de la pratique du covoiturage auprès de leurs salariés.

Contact :
 Cindy ROLLAND – Formatrice UFCV
 Site Internet : covoiturage@ufcv.fr
 Téléphone : 02 33 24 72 67

Action soutenue par la Région Basse-Normandie, l'ADEME et le FEDER




Favoriser la pratique du covoiturage

Analyse territoriale

Détermination des salariés dont le trajet Domicile-Travail n'est pas augmenté de plus de **5 minutes** en passant par l'aire de covoiturage la plus proche du domicile

Horaires de journée	Horaires décalés
42% des salariés	38,5% des salariés
<i>Aux alentours de 500 salariés</i>	<i>Aux alentours de 200 salariés</i>

PLUS DE 40% DES SALARIÉS SONT DES COVOITUREURS POTENTIELS VIA LES AIRES DE COVOITURAGE

Enquête de mobilité (salariés de La Poste exclus)

5,4% DES SALARIÉS PRATIQUENT LE COVOITURAGE DE MANIÈRE HABITUELLE OU OCCASIONNELLE DANS LE CADRE DES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

60% DES COVOITUREURS UTILISENT CE MODE DE DÉPLACEMENT DE MANIÈRE HABITUELLE POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

40% DES COVOITUREURS UTILISENT CE MODE DE DÉPLACEMENT DE MANIÈRE OCCASIONNELLE POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

Action n°13		Inciter au sein des entreprises à la pratique du covoiturage			
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une association soutenue par la Région Basse-Normandie, l'UFCV, assurant l'animation du covoiturage sur les Pays d'Ouche et du Perche Ornais Existence de 2 sites Internet de covoiturage (Région Basse-Normandie et Conseil Général de l'Orne) favorisant la mise en relation des personnes Existence d'un réseau d'aires de covoiturage sur le territoire du Pays d'Ouche 5,4% des salariés pratiquent le covoiturage de manière habituelle ou occasionnelle au cours des trajets domicile-travail Plus de 40% des salariés des ZI sont des covoitureurs potentiels via les aires de covoiturage Existence de fortes marges de manœuvre pour la pratique du covoiturage notamment pour les salariés travaillant selon des horaires décalés MESURE PLEBISCITEE PAR LES SALARIES DES ZI (enquête de mobilité) 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> AssoZI123 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Entreprises UFCV CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche Pays d'Ouche Région Basse-Normandie Conseil Général de l'Orne 			<ul style="list-style-type: none"> Entreprises 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une réunion collective (brainstorming) pour réfléchir à des mesures d'incitation à la pratique du covoiturage en complément de la sensibilisation proposée par l'UFCV (action n°3) Définition et mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives pour favoriser le covoiturage : <ul style="list-style-type: none"> Délimitation de places de stationnement dédiées au covoiturage (matérialisation au sol...) Organisation de rencontres « covoiturage » sous la forme de petits déjeuners par exemple Mise en place d'une prime « Covoiturage » Aménagement d'un espace « Covoiturage » au sein de l'entreprise Garantie de retour au domicile en cas d'urgence dans le but de rassurer les potentiels covoitureurs (envoi courriel aux collaborateurs, voiture de service, taxi...) 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
<p>Récurrente (dès 2014)</p>			<ul style="list-style-type: none"> Place de covoiturage : 200 € HT (peinture...) Garantie de retour au domicile : 500 € /an ... 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Nb entreprises ayant mis en place des mesures d'incitation à la pratique du covoiturage Types d'actions mises en place dans les entreprises 					

Action n°13

Informations/Données supplémentaires



Action n°14		Réviser au sein des entreprises les règles d'usage de la pause méridienne			
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Amplitudes horaires importantes de la pause méridienne au sein de quelques entreprises des ZI favorisant le recours à l'usage de la voiture • Plus de 50% des salariés des ZI travaillant selon des horaires de journée utilisent en général la voiture au cours de la pause méridienne 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • AssoZI123 • CGPME • CARSAT Normandie 			/		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une révision (ou réflexion) au sein de chaque entreprise volontaire de l'organisation/du règlement de la pause méridienne avec pour objectif la réduction des déplacements liés au déjeuner en voiture 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
Récurrente (dès 2014)			/		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Nb entreprises ayant engagé une révision (réflexion) de la pause méridienne / an 					

Action n°15	Aménager des équipements de stationnement "Vélo" adaptés et sécurisés sur le lieu de travail				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Seules 20% des entreprises des ZI ont aménagé un espace de stationnement dédié aux vélos • Existence d'un dispositif de subventions pour les entreprises souhaitant développer l'usage du vélo pour leurs salariés (Charte « Vélo-Région » de la Région Basse-Normandie) • 5,9% des salariés des ZI se rendent au travail à vélo de manière habituelle ou occasionnelle • Plus de 10% des salariés des ZI habitent entre 5 et 15 minutes à vélos de leur zone d'emploi 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises 					
<p style="text-align: center;"><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Asso ZI123 • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche • Equipementiers 			<p style="text-align: center;"><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Plan de Mobilité) 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Définition des équipements de stationnement envisagés par chaque entreprise en prenant notamment en compte les doléances des salariés cyclistes, le nombre de salariés captables par le vélo (domiciliés à moins de 15 minutes à vélo du site de travail) et l'accueil des vélos à assistance électrique (VAE) • Recherche d'équipementiers locaux ou régionaux • Formalisation d'une demande de subvention auprès de la Région Basse-Normandie • Achat et pose des équipements de stationnement « Vélo » à proximité des entrées du(des) bâtiment(s) de travail (il est impératif que ces équipements soient visibles de tous) 					
<p style="text-align: center;"><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p style="text-align: center;">Récurrente (dès 2014)</p>			<p style="text-align: center;"><u>Coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement (subvention régionale exclue) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Support vélos (pour 2 vélos) : 100 à 200 € HT l'unité ○ Abri vélos (pour 3 supports vélos) : 2 000 à 4 000 € HT l'unité (sans bardages latéraux et de fond) 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Nb dossiers de demande de subventions opérés auprès de la Région Basse-Normandie • Nb places de stationnement « vélos » créées / semestre 					

LES EMPLOYEURS PRIVÉS OU PUBLICS SIGNATAIRES DE PLAN DE MOBILITÉ

Ce nouveau public confirme la volonté de la Région de promouvoir le déplacement du vélo au quotidien notamment pour des trajets domicile-travail. Avec la signature d'un plan en faveur d'un déplacement alternatif à la voiture, l'employeur démontre qu'il partage cette préoccupation et qu'il peut encourager l'utilisation du vélo. En effet, un plan de mobilité, également connu sous l'appellation Plan de Déplacement Entreprise (ou PDE), est mis en place volontairement par un employeur qui veut inciter son personnel, ses clients et ses fournisseurs à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transports.

Les collectivités territoriales se doivent d'inciter et d'accompagner ses mesures notamment les agglomérations comme le précisent les lois " sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie " [1996] et " Solidarité et Renouvellement Urbain " de 2000.

La Région, elle-même signataire d'un plan de mobilité, souhaite soutenir cet élan qui renforce la cohérence de ses actions telles que le PDA et les plans climats territoriaux dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

...

Ce projet peut s'appliquer :

- Aux entreprises (PDE)
- Aux administrations (PDA)
- Aux zones d'activités (PDIE)
- Aux établissements scolaires (PDES).

Les principales actions inscrites et mises en œuvre dans ces plans reposent sur :

- La réduction du nombre de places de parking gratuites à disposition des usagers
- L'incitation à l'usage des transports collectifs par une participation financière de l'employeur au titre d'une prise en charge partielle du coût de l'abonnement
- L'intermodalité : voiture + TC, TC+ vélo
- Le prêt ou l'aide à l'achat de vélos et du matériel de sécurité
- L'amélioration du stationnement vélo (offre + services)
- Faciliter le covoiturage/l'autopartage
- L'utilisation du télétravail.

Constatant que dans de nombreux cas, la problématique cyclable était délaissée dans les faits, la Région propose un soutien spécifique pour développer et renforcer les actions " vélo ". Pour cela, elle propose de prendre en charge une partie des frais liés à la communication de ces actions (campagne de promotion, distribution de kits de sécurité,...), de concourir aux actions de sensibilisation et de pédagogie (information et formation) ainsi qu'à l'achat d'équipements d'accueil des vélos (arceaux, abri,...).

L'enveloppe maximale de l'aide annuelle versée par la Région est fixée à 50 % du budget prévisionnel de l'ensemble des actions vélos avec un plafond fixé à 5 000 €.

Action n°16		Offrir aux salariés des zones industrielles des kits "Sécurité Vélo"			
<i>Transports en commun</i>	Vélo	<i>Covoiturage</i>	<i>Déjeuner</i>	<i>Risque Routier</i>	<i>Information et Sensibilisation</i>
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Flux de véhicules importants aux abords des ZI Absence d'un réseau d'aménagements cyclables sur le territoire de la CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche Existence d'un dispositif de subventions pour les entreprises souhaitant développer l'usage du vélo pour leurs salariés (Charte « Vélo-Région » de la Région Basse-Normandie) Plus de 40% des salariés des ZI considèrent que les conditions de circulation des modes doux pour accéder à leur zone d'emploi posent des problèmes de sécurité 5,9% des salariés des ZI se rendent au travail à vélo de manière habituelle ou occasionnelle Plus de 10% des salariés des ZI habitent entre 5 et 15 minutes à vélos de leur zone d'emploi 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Asso ZI123 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Entreprises CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche Equipementiers Associations de promotion de l'usage du vélo 			<ul style="list-style-type: none"> Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Plan de Mobilité) Assurances/Banques 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Définition des équipements composant le kit « Sécurité Vélo » : <ul style="list-style-type: none"> chasuble et brassard fluorescents et rétro réfléchissants, écarteur de danger, casque homologué, lampe arrière rouge amovible, lampe avant blanche amovible, antiviol en U de très bonne qualité, pinces à pantalon, bombe anti-crevaison... Recherche d'équipementiers locaux ou régionaux Formalisation d'une demande de subvention auprès de la Région Basse-Normandie Distribution des kits « Sécurité Vélo » aux salariés des ZI notamment lors de la Fête du Vélo et de la Semaine Européenne de la Mobilité 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
<p>Récurrente (dès 2015)</p>			<ul style="list-style-type: none"> Investissement (subvention régionale exclue) : <ul style="list-style-type: none"> Kits « Sécurité Vélo » (100 unités) : 6 000 € TTC à 60 € TTC l'unité 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Nb kits « Sécurité Vélo » distribués 					

LES EMPLOYEURS PRIVÉS OU PUBLICS SIGNATAIRES DE PLAN DE MOBILITÉ

Ce nouveau public confirme la volonté de la Région de promouvoir le déplacement du vélo au quotidien notamment pour des trajets domicile-travail. Avec la signature d'un plan en faveur d'un déplacement alternatif à la voiture, l'employeur démontre qu'il partage cette préoccupation et qu'il peut encourager l'utilisation du vélo. En effet, un plan de mobilité, également connu sous l'appellation Plan de Déplacement Entreprise (ou PDE), est mis en place volontairement par un employeur qui veut inciter son personnel, ses clients et ses fournisseurs à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transports.

Les collectivités territoriales se doivent d'inciter et d'accompagner ses mesures notamment les agglomérations comme le précisent les lois " sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie " [1996] et " Solidarité et Renouvellement Urbain " de 2000.

La Région, elle-même signataire d'un plan de mobilité, souhaite soutenir cet élan qui renforce la cohérence de ses actions telles que le PDA et les plans climats territoriaux dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

...

Ce projet peut s'appliquer :

- Aux entreprises (PDE)
- Aux administrations (PDA)
- Aux zones d'activités (PDIE)
- Aux établissements scolaires (PDES).

Les principales actions inscrites et mises en œuvre dans ces plans reposent sur :

- La réduction du nombre de places de parking gratuites à disposition des usagers
- L'incitation à l'usage des transports collectifs par une participation financière de l'employeur au titre d'une prise en charge partielle du coût de l'abonnement
- L'intermodalité : voiture + TC, TC+ vélo
- Le prêt ou l'aide à l'achat de vélos et du matériel de sécurité
- L'amélioration du stationnement vélo (offre + services)
- Faciliter le covoiturage/l'autopartage
- L'utilisation du télétravail.

Constatant que dans de nombreux cas, la problématique cyclable était délaissée dans les faits, la Région propose un soutien spécifique pour développer et renforcer les actions " vélo ". Pour cela, elle propose de prendre en charge une partie des frais liés à la communication de ces actions (campagne de promotion, distribution de kits de sécurité...), de concourir aux actions de sensibilisation et de pédagogie (information et formation) ainsi qu'à l'achat d'équipements d'accueil des vélos (arceaux, abri...).

L'enveloppe maximale de l'aide annuelle versée par la Région est fixée à 50 % du budget prévisionnel de l'ensemble des actions vélos avec un plafond fixé à 5 000 €.

Action n°17	Organiser des formations de conduite à vélo à destination des salariés des ZI				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Flux de véhicules importants aux abords des ZI • Absence d'un réseau d'aménagements cyclables sur le territoire de la CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche • Existence d'un dispositif de subventions pour les entreprises souhaitant développer l'usage du vélo pour leurs salariés (Charte « Vélo-Région » de la Région Basse-Normandie) • Plus de 40% des salariés des ZI considèrent que les conditions de circulation des modes doux pour accéder à leur zone d'emploi posent des problèmes de sécurité • 5,9% des salariés des ZI se rendent au travail à vélo de manière habituelle ou occasionnelle • Plus de 10% des salariés des ZI habitent entre 5 et 15 minutes à vélos de leur zone d'emploi 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises 					
<p align="center"><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche • DDT (Direction Départementale des Territoires) • Organismes de formation • Associations de promotion de l'usage du vélo 			<p align="center"><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Plan de Mobilité) • Asso ZI123 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans les plans de formation des salariés des entreprises des ZI des séances de conduite à vélo • Recherche de prestataires (associations/organismes) assurant ces formations de conduite à vélo • Formalisation d'une demande de subvention auprès de la Région Basse-Normandie • Dispense des formations auprès des salariés volontaires (si possible à la fin de l'hiver) 					
<p align="center"><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p align="center">Récurrente (dès 2015)</p>			<p align="center"><u>Coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement (subvention régionale exclue) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation Vélo : 150 à 250 € HT / demi-journée (pour un groupe de salariés) 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Nb formations de conduite à vélo dispensées / an • Nb salariés formés à la conduite à vélo / an 					

Action n°17	Informations/Données supplémentaires
--------------------	---

LES EMPLOYEURS PRIVÉS OU PUBLICS SIGNATAIRES DE PLAN DE MOBILITÉ

Ce nouveau public confirme la volonté de la Région de promouvoir le déplacement du vélo au quotidien notamment pour des trajets domicile-travail. Avec la signature d'un plan en faveur d'un déplacement alternatif à la voiture, l'employeur démontre qu'il partage cette préoccupation et qu'il peut encourager l'utilisation du vélo. En effet, un plan de mobilité, également connu sous l'appellation Plan de Déplacement Entreprise (ou PDE), est mis en place volontairement par un employeur qui veut inciter son personnel, ses clients et ses fournisseurs à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transports.

Les collectivités territoriales se doivent d'inciter et d'accompagner ses mesures notamment les agglomérations comme le précisent les lois " sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie " [1996] et " Solidarité et Renouvellement Urbain " de 2000.

La Région, elle-même signataire d'un plan de mobilité, souhaite soutenir cet élan qui renforce la cohérence de ses actions telles que le PDA et les plans climats territoriaux dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

...

Ce projet peut s'appliquer :

- Aux entreprises (PDE)
- Aux administrations (PDA)
- Aux zones d'activités (PDIE)
- Aux établissements scolaires (PDES).

Les principales actions inscrites et mises en œuvre dans ces plans reposent sur :

- La réduction du nombre de places de parking gratuites à disposition des usagers
- L'incitation à l'usage des transports collectifs par une participation financière de l'employeur au titre d'une prise en charge partielle du coût de l'abonnement
- L'intermodalité : voiture + TC, TC+ vélo
- Le prêt ou l'aide à l'achat de vélos et du matériel de sécurité
- L'amélioration du stationnement vélo (offre + services)
- Faciliter le covoiturage/l'autopartage
- L'utilisation du télétravail.

Constatant que dans de nombreux cas, la problématique cyclable était délaissée dans les faits, la Région propose un soutien spécifique pour développer et renforcer les actions " vélo ". Pour cela, elle propose de prendre en charge une partie des frais liés à la communication de ces actions (campagne de promotion, distribution de kits de sécurité,...), de concourir aux actions de sensibilisation et de pédagogie (information et formation) ainsi qu'à l'achat d'équipements d'accueil des vélos (arceaux, abri,...).

L'enveloppe maximale de l'aide annuelle versée par la Région est fixée à 50 % du budget prévisionnel de l'ensemble des actions vélos avec un plafond fixé à 5 000 €.

Action n°18	Organiser des actions "PDIE" au cours des deux évènements nationaux traitant des mobilités durables (fête du vélo et semaine européenne de la mobilité)				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation au sein de la ZI n°1 d'opérations de sensibilisation aux modes alternatifs à la voiture individuelle au cours des trois dernières éditions de la Semaine Européenne de la Mobilité (2011, 2012 et 2013) 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations de promotion de l'usage du vélo • Entreprises • Asso ZI123 • CARSAT Normandie • ADEME Basse-Normandie • Conseil Général de l'Orne • Région Basse-Normandie • ... 			<p><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Services et Plan de Mobilité) • ADEME Basse-Normandie • Asso ZI123 • Assurances/Banques • ... 		
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation de l'ensemble des parties prenantes du PDIE aux évènements dédiés à la mobilité durable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fête du vélo (Mai-Juin) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marquage des vélos (Bicycode) ▪ Essai de vélos à assistance électrique ▪ Organisation de « balades » à vélo sur le territoire (parcours découverte, en ville...) ▪ ... ○ Semaine Européenne de la Mobilité (Septembre) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'opérations de promotion du covoiturage (petits-déjeuners, conférence...) ▪ Découverte des transports en commun (offre tarifaire...) ▪ Présentation des nouvelles offres de mobilité sur le territoire (Réseaux CapOrne, TER...) ▪ Essai de voitures électriques ▪ ... 					
<p><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p>Récurrente (dès 2014)</p>			<p><u>Coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement (subventions exclues) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Inférieur à 5 000 € TTC / évènement 		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Types d'actions mises en place / évènement • Nb salariés ayant participé aux actions mises en place 					

LES EMPLOYEURS PRIVÉS OU PUBLICS SIGNATAIRES DE PLAN DE MOBILITÉ

Ce nouveau public confirme la volonté de la Région de promouvoir le déplacement du vélo au quotidien notamment pour des trajets domicile-travail. Avec la signature d'un plan en faveur d'un déplacement alternatif à la voiture, l'employeur démontre qu'il partage cette préoccupation et qu'il peut encourager l'utilisation du vélo. En effet, un plan de mobilité, également connu sous l'appellation Plan de Déplacement Entreprise (ou PDE), est mis en place volontairement par un employeur qui veut inciter son personnel, ses clients et ses fournisseurs à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transports.

Les collectivités territoriales se doivent d'inciter et d'accompagner ses mesures notamment les agglomérations comme le précisent les lois " sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie " [1996] et " Solidarité et Renouvellement Urbain " de 2000.

La Région, elle-même signataire d'un plan de mobilité, souhaite soutenir cet élan qui renforce la cohérence de ses actions telles que le PDA et les plans climats territoriaux dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

...

Ce projet peut s'appliquer :

- Aux entreprises (PDE)
- Aux administrations (PDA)
- Aux zones d'activités (PDIE)
- Aux établissements scolaires (PDES).

Les principales actions inscrites et mises en œuvre dans ces plans reposent sur :

- La réduction du nombre de places de parking gratuites à disposition des usagers
- L'incitation à l'usage des transports collectifs par une participation financière de l'employeur au titre d'une prise en charge partielle du coût de l'abonnement
- L'intermodalité : voiture + TC, TC+ vélo
- Le prêt ou l'aide à l'achat de vélos et du matériel de sécurité
- L'amélioration du stationnement vélo (offre + services)
- Faciliter le covoiturage/l'autopartage
- L'utilisation du télétravail.

Constatant que dans de nombreux cas, la problématique cyclable était délaissée dans les faits, la Région propose un soutien spécifique pour développer et renforcer les actions " vélo ". Pour cela, elle propose de prendre en charge une partie des frais liés à la communication de ces actions (campagne de promotion, distribution de kits de sécurité,...), de concourir aux actions de sensibilisation et de pédagogie (information et formation) ainsi qu'à l'achat d'équipements d'accueil des vélos (arceaux, abri,...).

L'enveloppe maximale de l'aide annuelle versée par la Région est fixée à 50 % du budget prévisionnel de l'ensemble des actions vélos avec un plafond fixé à 5 000 €.

Action n°19	Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation auprès des salariés pour les accompagner dans le changement				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarches d'information et de communication au cœur de la politique du territoire (comptoir des entreprises...) • <i>MESURE PLEBISCITEE PAR LES SALARIES DES ZI (groupes de réflexion)</i> 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p style="text-align: center;"><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • Asso ZI123 • ADEME Basse-Normandie • Conseil Général de l'Orne • Région Basse-Normandie • CARSAT Normandie • Associations de promotion de l'usage du vélo • ... 			<p style="text-align: center;"><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <p style="text-align: center;">/</p>		
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation (fréquence à déterminer) à destination des salariés pour les accompagner dans le changement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation aux polluants de proximité et au changement climatique ○ Pratiques modales et santé ○ Offre de mobilité sur le territoire ○ Plan d'actions du PDIE ○ ... 					
<p style="text-align: center;"><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p style="text-align: center;">Récurrente (dès 2015)</p>			<p style="text-align: center;"><u>Coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ 150 € TTC / atelier (alimentation) 		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nb ateliers / an 					

Action n°20	Informier régulièrement les salariés de l'offre de transport sur le territoire et de la mise en place des actions du PDIE				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de supports et outils de communication permettant d'informer les salariés des ZI sur l'offre de transport et la démarche de PDIE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Site Internet les météorites (Asso ZI123) ○ Plateforme de mobilité du CIAS ○ Lettre d'information du PDIE... 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p style="text-align: center;"><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Asso ZI123 • CIAS • Entreprises • Conseil Général de l'Orne • Région Basse-Normandie • ... 			<p style="text-align: center;"><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <p style="text-align: center;">/</p>		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Edition annuelle d'une lettre d'information du PDIE • Actualisation régulière du site Internet les météorites • Présentation aux entreprises des outils/services d'information et de communication existants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Plateforme de Mobilité du CIAS ○ Marque Grise (Région Basse-Normandie) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il s'agit d'un module de recherche d'itinéraires mis à disposition de tous. Cette solution s'intègre directement aux sites Internet/Intranet proposant ainsi un service de calcul d'itinéraires personnalisable grâce à la base de données du système d'information multimodale www.commentjyvais.fr ○ ... 					
<p style="text-align: center;"><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p style="text-align: center;">Récurrente (dès 2014)</p>			<p style="text-align: center;"><u>Coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Edition de supports de communication : 1 000 € TTC / an 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Types de contenus / d'outils de communication et d'information transférés/édités 					



territoire en vie
territoire d'environnement



association
ENTREPRENEURS ZI123

L'économie durable
au cœur du territoire

Menu principal

- ✓ Bienvenue sur le Portail de l'association ZI 1-2-3
- ✓ Informations pratiques
- ✓ Localisation
- ✓ Carte interactive de la ZI n° 1
- ✓ Carte interactive de la ZI n° 2
- ✓ Carte interactive de la ZI n° 3

LE PDIE : En Action

Un PDIE... pour plus d'attractivité territoriale !

La Communauté de Communes du Pays de l'Aigle et l'association des ZI mettent en œuvre un Plan de Déplacement Inter-Entreprises à l'échelle des trois ZI concernant les trajets domicile-travail, les déplacements professionnels et les déplacements clients/fournisseurs afin d'améliorer la sécurité, le flux routier sur la zone, les coûts de transport pour les salariés et les entreprises mais aussi la sécurité des personnes.

Vous trouverez ci-dessous tous les travaux d'étude et l'état d'avancement du projet de Plan de Déplacement Inter-Entreprises.

La lettre d'info

Septembre 2013



Plan de Déplacements Inter-Entreprises
PAYS DE L'AIGLE & DE LA MARCHÉ



EDITO

Construire ensemble un espace de vie adapté aux enjeux de demain ...

Lancer une lettre d'information, c'est toujours un événement en soi. J'ai le plaisir d'en être le premier éditorialiste.

Aujourd'hui j'ai choisi de vous parler de la transition énergétique. La prise en compte de l'environnement dans notre vie quotidienne n'a jamais été aussi forte. Dans la dynamique de l'opération collective de développement durable des ZI, la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle et de la Marche se mobilise aux côtés des entreprises.

Je tiens à saluer ici le partenariat public-privé pour le travail accompli à l'occasion de l'étude du plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) et la réelle prise de conscience de tous les acteurs du territoire pour l'environnement.

La mobilité Domicile-Travail et professionnelle est un des enjeux majeurs pour le monde économique pour :

- la compétitivité face aux hausses constantes des carburants,
- la sécurité des salariés,
- l'impact environnemental,
- l'attractivité du territoire.

Après l'étude menée conjointement avec la CDC et l'Association des ZI permettant de cibler les besoins de chacun, l'heure est aux propositions.

L'objectif répond à deux impératifs :

- l'optimisation des déplacements liés à l'activité des entreprises,
- la clément l'usage des modes de transport doux : co-voiturage, vélo, marche...

Depuis 2011, la CDC participe à la semaine Européenne de la mobilité.

J'encourage chacun d'entre vous à nous rejoindre du 16 au 19 Septembre 2013. Cet événement devenu une référence est l'occasion pour la collectivité de dialoguer avec chacun d'entre-vous : de connaître vos préoccupations et de proposer des actions concrètes.

Construire ensemble un espace de vie adapté aux enjeux de demain, c'est mon souhait.

Jean SELLIER Président Communauté de Communes des Pays de l'Aigle et de la Marche

Jean SELLIER



Enquête de mobilité

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) des Zones Industrielles des Pays de l'Aigle et de La Marche, les salariés des 18 entreprises engagées dans le projet ont été invités à répondre à une enquête sur leurs déplacements. Diffusée du 15 avril au 21 mai 2013, l'enquête de mobilité du PDIE a mobilisé **60% des salariés sollicités** soit 546 salariés.

Près de 80% des salariés se rendent habituellement au travail seul(e) dans leur véhicule

Plus de 15% des salariés pratiquent régulièrement le covoiturage familial (accompagnement des enfants à l'école ou à la crèche...)

Plus de 3% des salariés covoiturent couramment entre collègues (ou voisins...)

Le nombre d'usagers du covoiturage pourrait être multiplié par **plus de 10**

Près de 8% des salariés se rendent souvent ou parfois au travail à pied ou à vélo

Le nombre d'usagers du vélo pourrait être multiplié par **plus de 2**

Plus de 30% des salariés envisageraient d'emprunter les transports en commun pour se rendre au travail

Plus de 60% des salariés ne déjeunent généralement pas sur leur lieu de travail

Plus de 40% des salariés considèrent qu'une offre de restauration à proximité de leur lieu de travail est une solution très pertinente pour réduire leurs déplacements

Action n°21	Intégrer des offres de service "Mobilité" (centrale de mobilité, conciergerie...) dans le projet de création de la Maison des services de la ZI n°1				
Transports en commun	Vélo	Covoiturage	Déjeuner	Risque Routier	Information et Sensibilisation
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet actuellement en cours de réflexion au sein de la CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche • Extension de la ZI n°1 à partir de 2014 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p style="text-align: center;"><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • Asso ZI123 • CIAS • CARSAT Normandie 			<p style="text-align: center;"><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Union Européenne • Etat • Région Basse-Normandie • Conseil Général de l'Orne • CARSAT Normandie 		
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification par l'ensemble des parties prenantes du projet de « Maison des Services » des possibles offres de service « Mobilité » à destination des salariés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Centrale de mobilité ○ Conciergerie ○ Visioconférence ○ ... • Etude de faisabilité des offres de service identifiées et retenues par les parties prenantes • Mise en service des offre « Mobilité » au sein de la Maison des Services de la ZI n°1 					
<p style="text-align: center;"><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p style="text-align: center;">Etude (dès 2014)</p>			<p style="text-align: center;"><u>Coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement : A déterminer • Fonctionnement : A déterminer 		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Types d'offres de service « Mobilité » mises en place au sein de la Maison des Services de la ZI n°1 • Date de mise en service des offres de service « Mobilité » 					

Plan de Déplacements Inter Entreprises

PAYS DE L'AIGLE & DE LA MARCHÉ



PROGRAMME D' ACTIONS

